

# Une mobilisation de tous les services de l'Etat pour héberger les sans-abri

Hiver 2018-2019

# Dossier de Presse

## Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-France>

▼@Prefet75\_IDF





Communiqué de presse  
Paris, le 18 janvier 2019

# L'ÉTAT MOBILISE SON PATRIMOINE POUR HÉBERGER DES PERSONNES À LA RUE

À l'invitation de Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement, Roxana Maracineanu, ministre des sports s'est rendue, en présence de Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, auprès des personnes accueillies dans le nouveau centre d'hébergement d'urgence ouvert le 27 novembre sur le site de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) à Paris (12<sup>e</sup>). L'INSEP fait partie de l'un des bâtiments publics de l'Etat mis à disposition temporairement pour héberger des personnes à la rue en période hivernale. L'Etat entend multiplier ces dispositifs appelés « intercalaires ».

## Multiplier les dispositifs intercalaires

Le gouvernement a affiché très tôt sa volonté de mobiliser le foncier de l'Etat permettant d'ouvrir de nouvelles places d'hébergement d'urgence. En signe de solidarité, Roxana Maracineanu, ministre des Sports a proposé à Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement d'occuper une partie des locaux de l'INSEP (Paris 12<sup>e</sup>) pour y créer, pour la première fois, un centre d'hébergement d'urgence (CHU), géré par Emmaüs Solidarité.

Les locaux, vacants depuis le départ du Pôle France Boxe, accueillent depuis le 27 novembre **88 hommes isolés**.

L'exemple de l'INSEP est une illustration de la méthode utilisée par l'Etat pour répondre aux besoins d'hébergement d'urgence : utiliser dès que possible le foncier de l'Etat et tous les autres sites qui permettent de mettre en place des dispositifs en « intercalaire ». Il s'agit de sites inoccupés en attente d'affectation, de cession ou en attente de travaux, réaménagés temporairement en centres d'hébergement d'urgence.

Forte de cette intégration réussie au sein de bâtiments publics, la ministre des Sports, en lien avec le ministre chargé de la Ville et du Logement, lance un appel à l'ensemble du mouvement sportif en Ile-de-France pour dupliquer cet exemple.

« Je vais saisir les présidents de fédérations et de ligues sportives pour les engager, en fonction de leurs disponibilités, à s'inscrire dans une démarche similaire à celle de l'INSEP » a déclaré Roxana Maracineanu.

## L'Etat ouvrira plus de 7 000 places supplémentaires cet hiver

Cette année, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville et du Logement ont souhaité avec le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, mieux anticiper les besoins, assurer le suivi notamment des situations familiales et augmenter les maraudes sur la voie publique.

Ainsi, en Île-de-France, sur un objectif initial de 7 000 places dont 3 700 places pour Paris, **7 600 places sont aujourd'hui identifiées**. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, **5 077 places ont été ouvertes en Île-de-France, dont 2 533 à Paris**. Les haltes de nuit, structures accueillant les sans-abri tard dans la nuit, comptent 645 places en Île-de-France.

Ces places sont ouvertes, selon les besoins, tout au long de la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019.

Pour autant, les services de l'Etat poursuivent l'ouverture de nouvelles places pour l'hiver afin de répondre aux besoins. L'Etat pourra être amené à réquisitionner en cas de grand froid.

Ce dispositif est entièrement **financé par l'Etat**.

Ces places supplémentaires s'ajoutent aux **105 000 personnes**, hébergées chaque soir en Île-de-France, un chiffre en hausse de 163 % depuis 10 ans.

# CRÉATION DE 88 PLACES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE AU SEIN DES LOCAUX DE L'INSEP



Les locaux de l'INSEP accueilleront pendant 4 mois 88 personnes sans-abri dans un espace fermé doté de tentes

Afin de répondre à l'appel à la solidarité lancé par le ministre chargé de la ville et du logement, Julien DENORMANDIE, et de la ministre des sports, Roxana MARACINEANU, l'institut national du sport de l'expertise et de la performance (INSEP) a ouvert, depuis le 27 novembre, un centre d'hébergement d'urgence dans ses locaux situés dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Emmaüs solidarité a été mandaté par l'Etat pour gérer ce centre d'hébergement d'urgence qui accueille, pour la première fois cette hiver, jusqu'à **88 personnes sans-abri**, notamment des hommes isolés identifiés par les maraudes associatives dans le bois de Vincennes.

Au-delà de pouvoir être hébergées dans cette structure, les personnes accueillies se voient proposer par des professionnels de l'insertion, un diagnostic sanitaire et social ainsi qu'un appui à leurs démarches administratives.

L'ouverture de cette nouvelle structure, qui accueille des personnes sans-abri **pendant 4 mois**, répond à la stratégie du gouvernement qui consiste à mobiliser l'ensemble des institutions publiques volontaires possédant un patrimoine immobilier dont elles n'auraient pas l'usage de façon immédiate afin d'y installer de manière temporaire des centres d'hébergement d'urgence.

# L'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN ÎLE-DE-FRANCE - HIVER 2018-2019

## HÉBERGEMENT D'URGENCE HIVER 2018 - 2019

### PRISE EN CHARGE

MARAUDES réalisées  
par les opérateurs,  
financées par l'Etat

ACCUEILS DE JOUR  
gérés par les opérateurs  
financés par l'Etat

le **115**



### HÉBERGEMENT D'URGENCE

105 000 places  
ouvertes chaque soir  
de l'année

+

7 000 places  
mobilisées pour l'hiver

CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET HALTES DE NUIT

Schéma de la prise en charge

# Mettre à l'abri les personnes les plus démunies

## Renforcer les maraudes pour mieux repérer les sans-abri

Afin de s'assurer que les sans-abri exposés au froid soient informés de la possibilité d'être mis à l'abri en centre d'hébergement d'urgence, l'Etat et son réseau d'associations partenaires conduisent une politique proactive de repérage des personnes en difficulté. Chaque jour et chaque soir, bénévoles et professionnels réalisent des maraudes afin de fournir aux sans-abri des biens de première nécessité (vêtements, nourriture) et de leur proposer de dormir au chaud, dans un centre d'hébergement d'urgence.

L'importance de ces maraudes étant cruciale en période hivernale, l'Etat en région Île-de-France a décidé de leur allouer davantage de moyens matériels et humains. Cet hiver, ce sont des places, des personnels et des véhicules en plus grand nombre qui seront mobilisés pour accompagner les personnes les plus démunies et leur proposer des solutions d'hébergement.

**Météo France** informe la préfecture de la région d'Île-de-France chaque jour des températures à venir. Le plan Grand froid par exemple, peut ainsi être déclenché à J-2, selon les besoins, en cas de températures négatives ressenties pendant plus de 3 jours.

## Consolider la veille sociale par une augmentation des moyens alloués au 115

Pour s'assurer que chaque personne en difficulté puisse avoir accès à un hébergement, le préfet Michel Cadot a également décidé d'allouer davantage de moyens financiers au Samu social, permettant ainsi au standard du 115 de fonctionner 7 jours sur 7 et 24h/24, avec des agents supplémentaires.

## Les accueils de jour

Une quinzaine d'accueils de jour, complètent, à Paris, ce dispositif. Ces lieux, dans lesquels les sans-abri peuvent venir se restaurer ou se mettre au chaud dans la journée, sont encadrés par des professionnels de l'insertion sociale. Un accompagnement social, un diagnostic sanitaire et une aide à l'accès aux droits sont proposés, dans ces structures, à chaque personne accueillie.

# Une mobilisation hivernale d'un niveau sans précédent de plus de 7 000 places d'hébergement en Ile-de-France

En plus des 105 000 places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat, mobilisées toute l'année, le préfet de la région d'Ile-de-France ouvrira plus de 7 000 places durant la période hivernale. 7 600 places sont actuellement identifiées au 17 janvier 2019.

Les personnes prises en charge sont accueillies dans des centres d'hébergement et des haltes de nuits (pour Paris).

## Les centres d'hébergement

Les centres d'hébergement d'urgence, ouverts en hiver, ont pour vocation de mettre à l'abri les personnes les plus démunies et de les accompagner plus spécifiquement vers l'insertion sociale. Au-delà de l'accueil et de l'hébergement de ces personnes, il est demandé aux associations gestionnaires de réaliser un premier diagnostic social des personnes à l'entrée dans la structure, de s'assurer de l'ouverture des droits auxquels peuvent prétendre les personnes accueillies, de réaliser ou de mettre à jour une évaluation sociale pour toute personne qui le souhaite au plus tard un mois après l'accueil de la personne dans un dispositif hivernal.

De plus, les associations devront systématiser le dépôt d'une demande de logement social (DLS) ou vérifier si la DLS est active, la mettre à jour si le ménage remplit les conditions d'éligibilité à un logement social, se mettre en liaison avec le travailleur social de référence existant, ou bien, dans le cas contraire, organiser un passage de relais afin de garantir la continuité de l'accompagnement social à la sortie du ménage de la structure vers un service social ou un établissement de droit commun. Il est nécessaire pour les associations de s'inscrire dans une stratégie partenariale pour faciliter l'accès aux droits, aux soins, la scolarisation des enfants, l'insertion des personnes et dans la mesure du possible l'accès à l'emploi.

Les bâtiments mobilisés pour les centres d'hébergement l'hiver, varient selon les possibilités foncières des territoires : bâtiments vides ou non-utilisés avant des opérations immobilières (casernes, lycées, EHPAD...), densification de centres d'hébergement existants, salles de mairie. Ces locaux sont aménagés avant d'accueillir du public.

## Des haltes de nuit pour procéder à des mises à l'abri nocturnes

A Paris, le dispositif des haltes de nuit initié l'hiver dernier est reconduit et amplifié afin de pouvoir accueillir jusqu'à **645 personnes** en Ile-de-France. Ces structures ont vocation à accueillir pour une nuit les sans-abri identifiés tard dans la soirée par les maraudeurs ou ceux qui ont appelé le 115, venant ainsi pallier le problème de la fermeture de l'accueil des centres d'hébergement d'urgence après 19h.

Ces personnes seront orientées dès le lendemain vers des structures d'hébergement.



Afin de pouvoir continuellement affiner son dispositif de prise en charge des personnes sans abri, l'Etat a élaboré un indicateur précis des demandes non pourvues (DNP) par les services du 115. Cet indicateur comptabilise toutes les **demandes non pourvues** à compter de 19h chaque soir : il s'agit du moment où les personnes ayant recherché un hébergement durant la journée, se manifestent moment où, le plus souvent, les personnes sans solution d'hébergement contactent d'urgence le 115.

## LES CHIFFRES CLÉS

**AU COEUR DE L'HIVER**  
**7 000 PLACES MOBILISÉES**  
**= 3 300 EN IDF**  
**3 700 À PARIS**

**EN ÎLE-DE-FRANCE,**  
**645 PLACES DANS LES**  
**HALTES DE NUIT**

**AU 18 JANVIER**  
**SUR LES 7 600 PLACES**  
**IDENTIFIÉES, 5 077 PLACES**  
**OUVERTES EN IDF DONT 2 533**  
**À PARIS**

**LE PLAN HIVER C'EST :**  
**DES MARAUDES RENFORCÉES AVEC**  
**+ D'AGENTS**  
**+ DE PLACES**  
**+ DE VÉHICULES**

**DES ACCUEILS DE JOUR OUVERTS**  
**+ LONGTEMPS**

**DES HALTES DE NUIT CRÉÉES EN 2018**  
**+ D'AGENTS DU SAMU SOCIAL (115)**  
**MOBILISÉS POUR RÉPONDRE**  
**24H/24 AU PUBLIC**

**CHAQUE SOIR DE L'ANNÉE**  
**105 000 PLACES**  
**OUVERTES**



**Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 58 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

@Prefet75\_IDF